

Convention de partenariat Néo Terra avec la Coopération Agricole

Séance plénière du 10 novembre 2020

La Convention de partenariat est accueillie avec intérêt par le CESER car elle représente une traduction concrète des ambitions affichées dans la feuille de route Néo Terra en matière d'accompagnement du monde agricole vers la transition agro-écologique.

L'attention du Conseil régional est attirée sur la nécessité de conventionner également avec les acteurs situés en dehors du monde coopératif. En effet, si la Coopération Agricole est un acteur incontournable, elle ne représente pas à elle seule l'ensemble du monde agricole et agroalimentaire.

La solidarité de l'ensemble de ces acteurs doit au contraire être totale pour répondre aux défis de la crise et de l'après-crise.

D'autre part, comme il l'a fait dans ses avis sur la feuille de route Construction Durable et sur le Plan de transitions et de reconquête technologique, le CESER déplore l'absence de traitement de la question sociale. Si les représentants des salariés de la Coopération Agricole doivent être associés au comité de pilotage, ce que le CESER salue, les questions des conditions de travail ou des revenus des agriculteurs ne sont pas évoquées. Elles constituent pourtant un point essentiel dans la réussite des ambitions Néo Terra.

Le monde coopératif, en tant qu'acteur de l'Economie Sociale et Solidaire, devrait être à la pointe de la question sociale : cette convention aurait pu être l'occasion de le démontrer.

La Coopération Agricole est un acteur incontournable mais pas unique.

La convention de partenariat entre le Conseil régional et la Coopération Agricole Nouvelle-Aquitaine est accueillie avec intérêt par le CESER qui y voit une traduction concrète des ambitions affichées dans la feuille de route Néo Terra en matière d'accompagnement du monde agricole vers la transition agro-écologique.

La Coopération Agricole Nouvelle-Aquitaine est effectivement un acteur incontournable sur cette question mais il convient de souligner qu'elle ne couvre pas à elle seule l'ensemble des acteurs. Le CESER attire donc l'attention du Conseil régional sur la nécessité de travailler avec l'ensemble des acteurs du monde agricole, y compris ceux ne faisant pas partie du monde coopératif, afin d'assurer la réussite des ambitions de la feuille de route Néo Terra.

Le monde agricole ne pourra affronter les défis posés par la crise et l'après-crise qu'en jouant collectif avec l'ensemble de ses acteurs, de la production jusqu'à la mise en marché.

Si la Coopération Agricole est un acteur incontournable de la chaîne agricole et alimentaire, il convient de ne pas exclure ceux en dehors du monde coopératif afin que les ambitions de la feuille de route Néo Terra soient partagées par l'ensemble des acteurs, de la production jusqu'à la mise en marché.

Le volet social est absent de la convention de partenariat

Il est regrettable que l'exercice consistant à évaluer la contribution de cette convention à la réalisation des Objectifs de Développement Durable 2030 n'ait pas été fait. De fait, cette convention, comme celle concernant la feuille de route construction durable¹, n'aborde pas l'ensemble des objectifs de durabilité. En particulier, il n'est fait aucune mention des revenus des agriculteurs et des conditions de travail, particulièrement des saisonniers.

Même si le CESER est conscient que le Conseil régional peut traiter ces questions dans d'autres cadres (accompagnement des entreprises dans la démarche RSE, ou vers le diagnostic 3D qui permet aux entreprises de définir leur stratégie de développement durable et de responsabilité sociétale, ...), il aurait trouvé opportun que, à l'occasion d'une convention aussi structurante, le volet social soit au moins évoqué.

Traitant du monde coopératif, qui appartient au champ de l'Economie Sociale et Solidaire et qui devrait donc être à la pointe de la question sociale, cette absence du volet social interroge le CESER.

Concernant la gouvernance de cette convention, le CESER souhaiterait obtenir confirmation que les représentants des salariés des coopératives seront bien représentés dans le comité de pilotage.

L'absence de traitement de la question sociale (conditions de travail, revenus des agriculteurs,...) est fortement regrettée par le CESER. Déjà constatée dans la feuille de route sur la construction durable et dans le Plan de transitions et de reconquête technologique, cette absence interroge le CESER qui appelle le Conseil régional à l'évoquer systématiquement, notamment dans des documents aussi structurants pour la politique régionale.



Proposition de la commission 4 « Économie »
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteure : Cécile SAEZ-PAYENCET

Vote sur l'avis du CESER
« Convention de partenariat NéoTerra avec la Coopération Agricole »

120 votants
110 pour
1 contre
9 abstentions

Adopté à la majorité

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

¹ [Avis du CESER sur la Feuille de route Construction durable en Nouvelle-Aquitaine 2020-2023](#), juin 2020
Avis - Séance plénière du 10 novembre 2020